

Aménagement du territoire et planification énergétique

Les difficultés récurrentes que rencontrent, depuis deux ans, les gouvernements successifs à adopter notre nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) témoignent de la complexité des arbitrages à rendre et de la difficulté à tracer notre chemin vers un mix énergétique émancipé des hydrocarbures. Grâce à son parc nucléaire historique, son hydroélectricité et ses installations renouvelables, la France peut se féliciter de disposer de l'électricité la plus décarbonée du monde. Pour autant, celle-ci ne couvre à ce jour qu'un quart de ses consommations énergétiques finales. Près de 60% de ces dernières restent constituées de produits fossiles (pétrole, gaz, charbon), quasi-intégralement importés, qui creusent nos déficits commerciaux déjà très élevés et nous placent sous la dépendance de fournisseurs inégalement amicaux.

Relocaliser la production des énergies que nous consommerons demain est en cela un magnifique challenge. Même dans un scénario volontariste de réduction de nos consommations globales, il restera beaucoup à faire pour tendre vers notre autonomie énergétique en combinant équipements nucléaires, barrages, parcs éoliens terrestres ou en mer, bois-énergie, géothermie, réseaux de chaleur... Ce vaste chantier du second quart de siècle ne peut réellement se concevoir sans *une véritable planification stratégique pour localiser les installations de forte puissance, les raccorder à des infrastructures performantes*. Véritable colonne vertébrale du futur mix énergétique, le réseau électrique va faire l'objet d'investissements massifs (environ 200 milliards) de RTE et d'Enedis au cours des quinze prochaines années. Ils vont devoir être reconfigurés pour s'adapter à des productions plus diffuses et à des électrons circulant dans les deux sens. Ils devront également organiser les flexibilités permettant à tout instant d'équilibrer l'offre et la demande, à partir de productions plus intermittentes, et pour faire face à de nouveaux usages massifiés (industrie, mobilités, bâtiments...).

Cette prospective énergétique à l'horizon 2050 replace de fait l'aménagement du territoire, en tant que discipline de synthèse, à l'épicentre des débats publics du moment.